



DESSIN THÉOPHILE SUTTER

FORUM Libération

Exemple

Le 11 novembre, nous racontions dans *Libération* comment un élu local, un médecin généraliste et un enseignant, en réunissant leurs forces, leur carnet d'adresses et leurs idées, étaient parvenus à empêcher leur commune de devenir un désert médical alors que tout l'y conduisait. Voilà l'illustration parfaite de cette France qui essaie de faire bouger, sur le terrain, des lignes qui semblaient intangibles.

Des exemples de ce type, il risque d'y en avoir beaucoup pour pallier cette impuissance publique que l'on ressent de plus en plus pour cause de chaos politique et de restrictions budgétaires. Des restrictions qui provoquent un vrai branle-bas de combat au sein de collectivités locales désormais prises à la gorge malgré les besoins auxquels elles doivent faire face. La décentralisation de l'innovation et de la prise de risque se jouera à tous les niveaux mais il est clair que le départe-

tement sera en première ligne. D'où l'intérêt de nous associer au Conseil économique, social et environnemental, avec Solutions solidaires et Départements solidaires, pour débattre de ces initiatives et voir comment les multiplier, et avec quels moyens. Dans un monde où prospèrent individualisme et repli sur soi, il va falloir mettre les bouchées triples pour montrer à quel point il est plus important que jamais d'unir les bonnes pratiques et les bon-

nes volontés. Et surtout expérimenter. Les enjeux en valent la peine, qu'il s'agisse du «revenu d'émancipation jeune» mis en place par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ou des projets liés au vieillissement et aux métiers du lien lancés dans les Landes. L'objectif est de montrer que ça marche et que les bénéfices sociaux qui en découlent ont aussi des intérêts économiques. Mais aussi de donner l'exemple.

ALEXANDRA SCHWARTZBROD

L'EXPÉRIMENTATION LOCALE, REMÈDE AU FATALISME ?

Lutte contre le chômage, accès aux droits, protection de l'enfance... Les départements sont un laboratoire idéal pour expérimenter des politiques sociales souvent peu coûteuses, voire de les généraliser au niveau national.

Par
EVE SZEFTTEL
Dessin THÉOPHILE SUTTER

En 1993, François Mitterrand prononçait cette phrase restée célèbre : «*Dans la lutte contre le chômage, on a tout essayé.*» Le président socialiste semblait alors se résigner à une forme d'impuissance publique. Quelques crises et plans d'austérité plus tard, l'idée que l'Etat ne peut pas tout et que c'est aux départements de prendre le relais a fait son chemin. Le département, c'est l'Etat en petit, et le cadre idéal pour expérimenter des politiques, les tester grandeur nature avant de les généraliser. Pour la deuxième année consécutive, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) accueille une journée de débats autour de l'expérimentation locale. Son nom : «La France qui essaie». *Libération* est partenaire de l'événement avec les associations Solutions solidaires et Départements solidaires, ainsi que la Fondation Jean-Jaurès, pionnière sur cette question qui abrite le bien nommé Observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locales. Lors de l'édition 2023 du forum, Laurent Grandguillaume, président de Territoires zéro chômage de longue durée, était revenu sur ce dispositif lancé en 2015 à partir d'une idée simple mais lumineuse : utiliser une partie des fonds dédiés à la prise en charge du chô-

mage pour financer l'embauche en CDI de chômeurs longue durée par des entreprises locales de l'économie sociale et solidaire. «*Je n'aurais pas pu imaginer que cette utopie deviendrait réalité à travers une loi, puis par la création d'une dizaine d'entreprises dans dix territoires expérimentaux, et l'embauche de plus de 800 personnes en CDI en moins de deux ans*», se réjouissait l'ex-député socialiste en 2019. Mais pour cela, «*nous avons dû soulever des montagnes et dépasser des conservatismes qui ne voulaient pas laisser place à l'expérimentation, réfractaires à l'idée de tester un projet dans les territoires qui échappe à des logiques bureaucratiques*».

«Emancipation»

Depuis, d'autres initiatives locales se sont inspirées de cette démarche pilote. Elles seront présentées lors du forum, et certaines le sont dans ce cahier. Par exemple, le département de la Meurthe-et-Moselle a fait de l'accès aux droits son cheval de bataille, avec l'expérimentation «Territoire zéro non-recours». De son côté, grâce aux économies permises par la recentralisation du RSA, la Seine-Saint-Denis expérimente un meilleur accompagnement des allocataires vers l'emploi à travers son programme «Nouvelle Donne de l'insertion» (lire page IV).

Le département des Landes a choisi, lui, de mettre l'accent sur le vieillissement et les métiers du lien quand l'Hérault cherche à améliorer sa politique de protection de l'enfance (lire pages IV-V). Le département occitan a ainsi mis sur pied un Comité des jeunes destiné à ceux qui furent, ou sont encore, placés en foyer ou en famille d'accueil. Si cette instance est consultative, ses participants ont été associés à l'élaboration du schéma départemental enfance et famille, et témoignent deux fois par an lors des formations de travailleurs sociaux. Une manière de donner une voix aux enfants placés.

Angle mort des politiques de solidarité nationales, les jeunes sont également au cœur de l'attention du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Pour faciliter un projet ou faire face à une difficulté passagère, le département lorrain ainsi mis en place un «revenu d'émancipation jeunes» de 500 euros par mois pour les 16-24 ans. «*Nous misons sur la responsabilisation des jeunes*, expliquait sa présidente Chaynesse Khirouni en janvier. *A la différence d'autres aides, nous ne leur demandons pas de s'engager dans un contrat. Nous voulons tester une nouvelle façon de les accompagner, souple et adaptée, et voir si notre confiance leur permet d'enclencher une démarche dynamique.*» Le département a alloué

un budget de 600 000 euros à cette expérimentation soit 200 jeunes aidés pendant six mois. Le forum au Cese sera l'occasion de tirer un premier bilan qui, s'il est positif, pourrait convaincre d'autres départements de s'en inspirer.

Emules

Quant au conseil départemental de Haute-Garonne, il a innové dans un autre domaine : l'éducation et la mixité scolaire. En 2017, dans le sillage d'expérimentations encouragées par l'Education nationale, il fermait deux «collèges ghettos» du quartier du Mirail et affrétait des bus vers des établissements mieux cotés du centre-ville et des zones pavillonnaires. Le temps de reconstruire deux nouveaux établissements, mieux situés et permettant plus de mixité. Et ça marche : «*Les résultats chiffrés, de réussite au brevet et de ce que nous voyons sur le terrain, sont extrêmement positifs*», témoignait Choukri Ben Ayed, professeur de sociologie, dans *Libération* en 2021. Il n'en doutait pas une seconde :



«*Je l'ai toujours dit. Il n'y a pas de fatalité.*» D'autres départements tentent de remédier aux fractures environnementales ou territoriales. La Gironde teste ainsi une «Sécurité sociale de l'alimentation», tandis que la Nièvre cherche à améliorer l'accès à la santé dans la ruralité. L'intérêt de ces expérimentations, c'est qu'elles ne coûtent pas très cher, surtout quand elles sont financées sur le redéploiement de crédits déjà existants. Il n'empêche : alors que les collectivités locales verront leur budget amputé de 6,5 milliards d'euros en 2025, au risque d'affaiblir leur capacité à assurer leurs missions de service public, la question de la pérennité de ces dispositifs se pose. Par exemple, la convention de recentralisation du RSA entre l'Etat et la Seine-Saint-Denis a été signée pour cinq ans. Qu'advient-il de la Nouvelle Donne de l'insertion en 2027 ? Bonne nouvelle, l'idée a déjà fait des émules, en Ariège et dans les Pyrénées-Orientales. Surtout, ces innovations sont très «rentables» sur le plan social : le mal-être coûte cher aux

finances publiques, et en particulier au budget de la Sécurité sociale, lourdement déficitaire. Dans les territoires qui ont testé le «zéro chômeur de longue durée», un premier bilan tiré en 2019 faisait état d'une «*baisse du nombre de colis alimentaires distribués par les associations caritatives équivalente au nombre de personnes recrutées*». Preuve que les collectivités locales, pionnières de la France qui essaie, sont aussi capables de transformer l'essai. ♦



La Haute-Garonne a mis en place dans les collèges une politique de mixité sociale qui fait ses preuves. **La Meurthe-et-Moselle** inaugure le dispositif «Territoires zéro non-recours», pour permettre à chacun d'obtenir les aides dues.

«Les territoires ont grand besoin d'investissements»

Budget
Codirecteur de l'Observatoire de l'économie à la Fondation Jean-Jaurès, Simon-Pierre Sengayrac se montre moins alarmiste que le gouvernement Barnier sur l'état de santé des finances locales.

Insertion, logement d'abord, accompagnement du vieillissement... L'expérimentation et l'innovation sociale nécessitent des moyens financiers et de la visibilité budgétaire. Deux prérequis que l'austérité peaufinée par le gouvernement de Michel Barnier met en péril. Accusées par Emmanuel Macron, en mai, puis par Bruno Le Maire, en septembre, d'être trop dispendieuses, les collectivités locales auront-elles encore, à l'avenir, la latitude pour agir ? Doivent-elles explorer d'autres pistes pour financer la solidarité ? Eléments de réponse avec Simon-Pierre Sengayrac, spécialiste des finances publiques et codirecteur de l'Observatoire de l'économie à la Fondation Jean-Jaurès.

L'exécutif accable, depuis plusieurs mois, la gestion budgétaire des collectivités. Qu'en est-il réellement ?
L'idée que l'état des finances locales serait désastreux est une contrevérité qui a la vie dure. Les collectivités sont structurellement en bonne santé, car elles sont obligées de voter un budget de fonctionnement à l'équilibre. Elles ne peuvent s'endetter que pour investir. Et puis, depuis la crise de 2008 et le choc des emprunts toxiques, elles ont moins recours à l'emprunt, et ont développé une culture de l'épargne. Dans les faits, elles sont très peu endettées au regard du dérapage global. Pour 2024, la prévision de leur déficit est de 0,8 % du PIB, sur un déficit global de 6,1 %. Il y a donc un décalage entre le discours politique et la réalité. **Peut-on rappeler comment se structurent leurs recettes ?**
Exception faite du bloc communal, qui collecte la taxe foncière, les recettes des collectivités proviennent à plus de trois quarts des impôts nationaux (TVA, frais de notaire, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, etc.) et des dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, DGF). **Ce sont ces recettes qui font défaut aujourd'hui...**
S'opère, depuis deux ans, un grand renversement : les recettes de TVA croissent moins vite, les frais de notaires sont limités par la crise immobilière, la taxe d'habitation a disparu, et l'Etat entend désormais limiter les dotations. Ces évolutions mettent à jour la dépendance financière des collectivités, qui n'ont plus la main sur leurs recettes. D'autant qu'en parallèle, les coûts augmentent. Il y a eu l'inflation, bien sûr, mais aussi la revalorisation du point d'indice des agents publics (3,5 % en juillet 2022, puis 1,5 % en juillet 2023). **Quid des expérimentations et innovations sociales : pèsent-elles sur leur budget ?**
Pas vraiment. Aller un peu plus loin que ce que leurs compétences obligent ne peut pas créer de dérapage budgétaire. Et puis il faut rappeler que c'est leur rôle : les administrations locales sont le premier investisseur public en France. Il y a de tels besoins, en matière

de services publics et de transition, que les territoires ont besoin de ces investissements ! **Pour 2025, les collectivités locales sont priées de contribuer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 milliards d'euros. Quelles en seront les conséquences ?**
Le premier effet, clair et net, c'est la chute de l'investissement public. Cela veut dire, très concrètement, moins de logements sociaux, de rénovation de lycées, de modernisation des transports publics, etc. Idem pour les dépenses de fonctionnement : il faudra faire autant avec moins. C'est, par exemple, revoir à la baisse les menus des cantines, limiter les achats d'équipement, baisser la fréquence des bus. En somme, on inaugure une baisse, générale et insidieuse, de la qualité des services publics. D'un point de vue budgétaire, il est normal que tout le monde contribue. Reste que la dette locale, c'est 8 % de la dette publique. Faire des économies sur 8 % du problème tout en générant des impacts aussi négatifs, cela interroge...

Comment dès lors diversifier et fiabiliser les recettes des collectivités ?
Il faut, j'en suis convaincu, créer de nouvelles recettes locales orientées vers la transition écologique des territoires. C'est au niveau local qu'on ressent les effets de la crise climatique : recourir aux impôts locaux pour y répondre semble donc raisonnable. Cela existe déjà, à l'instar de la taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ou du «versement mobilité», une contribution patronale qui finance les transports en commun. En harmonisant ce dernier dispositif, dont les taux varient aujourd'hui selon les départements, on générerait 10 milliards de recettes, fléchées vers la mobilité.

Recueilli par BENJAMIN LECLERCQ

En Seine-Saint-Denis, un retour vers l'emploi

Accompagnement

Déchargé du financement du RSA jusqu'en 2027, le département, confronté à une grande pauvreté, a renforcé le suivi des allocataires. Un dispositif qui commence à porter ses fruits en termes d'insertion.

Faire plus et mieux : tel est, depuis deux ans, l'objectif du département de Seine-Saint-Denis en matière d'insertion professionnelle. Le dispositif «Nouvelle Donne de l'insertion» marque en effet un tournant dans la gestion du revenu de solidarité active (RSA) et l'accompagnement de ses allocataires vers l'emploi. En le lançant en décembre 2022, le département a été l'un des premiers en France à obtenir une recentralisation du RSA pour une période de cinq ans. Ce dispositif permet de transférer la charge du financement de l'allocation à l'Etat, déchargeant le département de cette dépense significative. En 2020, le RSA représentait en effet «*plus d'un quart des dépenses de fonctionnement de la collectivité*», rappelait le président du département, Stéphane Troussel, dans une note de la Fondation Jean-Jaurès où il dénonçait une «*asphyxie budgétaire*». Grâce à 22 millions d'euros supplémentaires de budget, Mélissa Youssouf, vice-présidente en charge de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des fonds européens, explique que la collectivité a eu à cœur de faire «*un saut qualitatif*» dans l'accompagnement des allocataires du RSA.

«**Équité.**» La Seine-Saint-Denis est loin d'être un département comme les autres. Il s'agit de l'un des plus jeunes et densément peuplés de métropole, mais aussi celui où le taux de pauvreté est le plus élevé. Parmi les presque 100 000 allocataires du RSA (sur 1,6 million d'habitants), certains ont un profil très éloigné de l'emploi. C'est dans ce contexte que la recentralisation du RSA propose des dispositifs d'accompagnement intensif. Grâce à cette nouvelle manne financière, le département peut mieux «*considérer les gens dans leur globalité et leur unicité*», explique Mélissa Youssouf, pour qu'il y ait vraiment de l'équité avec les autres territoires qui ne connaissent pas les mêmes problématiques que la Seine-Saint-Denis. Ainsi, 22 agences locales d'insertion (ALI) ont ouvert leurs portes afin de proposer aux bénéficiaires du RSA un accompagne-

ment personnalisé. Ces agences, où collaborent des conseillers en insertion professionnelle, des psychologues et des assistants sociaux, permettent de «*détecter les freins*» du retour à l'emploi et de débloquent les situations, explique Mérita Selimi, directrice de l'association Aurore en Seine-Saint-Denis, et à la tête de trois de ces ALI. Des sessions de remobilisation permettent aux allocataires de regagner confiance en eux, et des immersions en entreprise les aident à réintégrer le monde du travail. L'association Aurore et les ALI en général se sont forgé un réseau d'entreprises et de centres de formation partenaires, ce qui permet de proposer des solutions concrètes aux allocataires suivis, mais aussi de bien connaître leur évolution. La coopération avec des prestataires tournés vers l'estime de soi est également capitale dans la réussite de ces ALI. «*A Livry-Gargan, on a fait une journée où une coiffeuse, une kiné et plein de médecins ont été invités pour mettre le bien-être au centre de l'équation*», indique Mérita Selimi. Une autre fois, c'est un photographe qui est venu : grâce à cette initiative, «*les gens se sont sentis beaux, mis en valeur*», ce qui n'est pas anodin dans un parcours de réinsertion.

«**Violence.**» Le suivi est, lui aussi, renforcé : les bénéficiaires sont accompagnés par un référent unique tout au long de leur parcours. «*Dans les ALI, où tout le monde se connaît nominativement, chaque conseiller suit entre 90 et 100 allocataires*», explique Mérita Selimi. «*Cela permet aussi de casser cette violence du guichet*», ajoute Mélissa Youssouf. Le suivi se fait à raison d'une fois tous les deux mois : c'est bien plus que les dispositifs précédents, où les professionnels ne pouvaient rencontrer les allocataires qu'une fois par an, et encore. «*Le suivi plus intensif porte ses fruits*», se réjouit la directrice départementale d'Aurore. En deux ans à peine, «*l'agence de Livry-Gargan peut déjà se targuer de retours à l'emploi de l'ordre de 25 à 30 %*». En 2027, la convention de cinq ans de recentralisation du RSA touchera à sa fin. Qu'advient-il de la Nouvelle Donne de l'insertion ? Mérita Selimi se montre optimiste quant à un possible renouvellement. Elle estime notamment que les ALI auront un rôle clé à jouer, notamment lors de la mise en place des quinze heures d'activités obligatoires pour les allocataires du RSA. La Nouvelle Donne de l'insertion a, par ailleurs, été implantée dans plusieurs autres départements, parmi lesquels l'Ariège et les Pyrénées-Orientales. **DELPHINE BERNARD-BRULS**



THEOPHILE SUTTER

L'Hérault à l'écoute des enfants placés

Initiative Afin d'améliorer sa politique de protection de l'enfance, le département occitan a créé un Comité des jeunes destiné à ceux qui ont vécu, ou vivent encore, en foyer ou en famille d'accueil.

«*Ici, nous sommes tous différents. Nous n'avons pas le même passé, mais nous avons tous connu le placement*», explique Vic, 24 ans, en rangeant ses cheveux blonds sous un bonnet de laine. *Personnellement, j'ai vécu en famille d'accueil durant quatre ans avant de rejoindre un lieu de vie collectif.*» Assise à côté de lui, Emma, 20 ans, raconte qu'elle est toujours suivie par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), après avoir connu

la vie en famille d'accueil pendant trois ans. «*Moi j'ai été pris en charge par l'ASE toute ma vie*», témoigne Matthias, 23 ans. *De la pouponnière à l'internat, en passant par la maison d'enfants et les foyers, j'ai tout connu jusqu'à mes 21 ans.*» Fatima, 26 ans, a quant à elle résidé en famille d'accueil de ses 3 ans à ses 17 ans. Chaque mois, ces jeunes se réunissent dans les locaux montpelliérains de l'Association départementale d'entraide des personnes ac-

cueillies en protection de l'enfance (Adepape). Ils forment le noyau dur du Comité des jeunes, créé en mai 2022 par le département de l'Hérault. Les objectifs sont de créer un dialogue entre des jeunes confiés à l'ASE aujourd'hui et par le passé ; mieux prendre en compte leur parole et leurs pistes de réflexion. Matthias résume : «*Nous nous sommes investis dans ce Comité des jeunes, car nous pensons qu'il peut participer à améliorer la protection de l'enfance et à changer le regard que l'on porte sur les enfants de l'ASE.*»

«Ruptures affectives»

Un regard lourd et stigmatisant, comme ils le soulignent tous : «*Les gens nous mettent dans une case.*» Mais ce constat est loin de résumer les douleurs qu'ils ont pu traverser. «*Mon éducatrice spécialisée, je ne l'ai pas souvent vue*», déplore Emma. «*Le système ne nous accompagne pas vers l'autonomie, enchaîne Matthias. On ne nous forme pas*

à devenir des adultes, prêts à affronter la vie réelle.» Fatima, elle, dénonce «*la multiplication des ruptures affectives*» des enfants placés, ballottés entre les familles, les structures sociales et les écoles au gré de décisions institutionnelles sur lesquelles les premiers concernés n'ont guère de prise. «*Ce qui est formidable avec le Comité des jeunes*», souligne Vic, c'est que le département veut entendre nos voix.» Séverine de Montredon, directrice du pôle action sociale et logement au département de l'Hérault, reconnaît que cette parole est précieuse : «*Ce comité apporte un vrai plus à notre institution ainsi qu'à nos partenaires, comme les travailleurs sociaux et les éducateurs spécialisés. Certains jeunes nous ont ainsi confié qu'ils n'avaient pas compris pourquoi, enfants, ils avaient été placés, car ils n'avaient pas tous les éléments nécessaires. Ces témoignages nous confrontent à leur vécu, à leur réalité.*» Le rôle du Comité

des jeunes reste consultatif, mais ses participants ont été associés à l'élaboration du schéma départemental «*enfance et famille*». Adopté en début d'année, celui-ci constitue la feuille de route du département pour les quatre ans à venir. De plus, des jeunes du Comité témoignent deux fois par an lors des sessions de formation des travailleurs sociaux.

Engagement «sanctuarisé»

Dans l'Hérault aujourd'hui, environ 2 800 enfants sont confiés au conseil départemental. «*Des chiffres en augmentation, tout comme le nombre de signalements faits auprès de la justice et des informations préoccupantes qui parviennent jusqu'à nous*», déplore Séverine de Montredon, qui insiste sur l'engagement «*sanctuarisé*» de sa collectivité : «*Notre politique de l'enfance et de la famille a été dotée d'un budget de 219 millions d'euros en 2024, soit 12 % du budget global de la collectivité. L'Hérault compte*

parmi les départements précurseurs, notamment en ce qui concerne les contrats jeunes majeurs. Ce dispositif s'adresse aux 18-21 ans et évite des sorties sèches de l'ASE.» Vic a bénéficié de ce dispositif, qui lui a permis de suivre des études en arts du spectacle. Fatima poursuit son master en intervention et développement social, Matthias a opté pour un cursus Sciences-Po et travaille dans un club sportif... Ces jeunes tiennent enfin les rênes de leurs destins. Et caressent le même rêve : que leur Comité s'élargisse afin qu'un maximum d'enfants placés les rejoignent et ressentent moins l'isolement et la stigmatisation dont eux-mêmes ont souffert. Vic s'y attelle : elle prépare un site Internet et un podcast sur le Comité afin que les jeunes hébergés en foyer ou en famille d'accueil puissent le connaître et viennent, eux aussi, faire entendre leur voix.

SARAH FINGER
Correspondante à Montpellier

Les Landes donnent un coup de pouce aux aides à domicile

Mobilité Dans l'optique de revaloriser les métiers du lien, le département à la population vieillissante prévoit notamment le déploiement, en 2025, d'une flotte de véhicules de service, essentiels à la profession.

Chaque matin, c'est la routine pour Julie. La quadragénaire, aide à domicile depuis 2011, parcourt rapidement son planning en ligne, le temps de vérifier d'éventuels changements, comme il en arrive souvent. La voiture d'une collègue en panne ou un arrêt maladie suffisent à chambouler sa journée. Vers 8 heures, c'est l'heure de prendre la route. Ce vendredi matin, elle a quatre personnes à voir, principalement des personnes âgées. Deux autres suivront dans l'après-midi.

Frais. Toilette, petit déjeuner, aide ménagère... Le timing est serré, mais après treize ans de métier, rattachée au centre intercommunal d'action sociale (Cias) de Morcenx (Landes), Julie est rodée. «*On peut faire jusqu'à 60 km dans une journée de travail, il faut être organisé. D'autant que je travaille avec ma voiture personnelle*», rapporte-t-elle en listant tous les inconvénients de cette situation. *L'hiver, les problèmes de démarrage sont récurrents sur ma voiture. Elle n'est plus toute jeune, mais je n'ai pas les moyens d'en racheter une autre.*» Elle

se souvient de cette fois où elle a crevé en plein milieu d'une journée de travail. «*J'ai dû emprunter le vélo de mon fils pour ne pas louper ma tournée. En débauchant, j'avais mal partout et en plus, il a fallu que je change moi-même la roue pour limiter les frais.*» Pour revaloriser ces métiers du lien qui, bien souvent, peinent à recruter, le département des Landes a lancé courant 2022 une étude sur les besoins en mobilité des aides à domicile. Un dispositif a été imaginé, partant d'un constat : l'obligation de posséder un véhicule personnel est très souvent un frein lors des embauches. Plus ancré dans la réalité du terrain, le futur système prévoit le déploiement, en 2025, d'une flotte de véhicules de service, véhicules sans permis et vélos électriques. Pour les aides à domicile landaises, c'est une avancée majeure. La plupart doivent avancer systématiquement, voire prendre à leur charge, les frais de carburant, les vidanges, les réparations, l'assurance ou les pannes. «*Pour aller plus loin, nous avons aussi réfléchi à la manière de mieux intégrer les gens qui rencontrent des difficultés pour revenir à l'emploi. Nous nous attendons ainsi à une forte demande pour les voitures sans permis car passer son permis de conduire a un coût important*», pointe Paul Carrère, vice-président délégué à l'autonomie. Au total, le projet représente entre 4 et 5 millions d'euros d'investissement pour la collectivité.

Isolement. Dans le département du Sud-Ouest, qui compte plus de 430 000 habitants, le défi est d'autant plus grand que le territoire accueille chaque année de nouveaux venus, en majorité de jeunes retraités ou des actifs en fin de carrière. «*A l'horizon 2050, on estime que le nombre de Landais de plus de 75 ans va pratiquement doubler. Ce chiffre est un signal d'alarme que nous prenons au sérieux. Il rend compte du futur manque de professionnels et des difficultés financières que nous pourrions connaître si le nombre de nos structures pour personnes âgées et nos services n'évoluent pas*», analyse Paul Carrère. Dans le cadre de son plan «*Bien vieillir*», la collectivité propose également des aides destinées aux professionnels pour passer leur permis ainsi que des services pour maintenir les personnes âgées ou handicapées à domicile tant qu'elles le peuvent. Cela passe notamment par l'éclairage de la chambre durant la nuit, des initiations aux tablettes numériques, le portage de médicaments, etc. «*Avec une voiture dont je n'aurais pas à gérer l'usure, je pourrais faire beaucoup plus de trajets avec mes bénéficiaires. On pourrait par exemple les emmener voir des copains*», se réjouit Julie, persuadée qu'un coup de pouce à la mobilité peut contribuer à briser l'isolement et renforcer le lien avec les personnes âgées. «*Souvent, on remarque qu'ils guettent notre arrivée depuis la fenêtre, car ils ne voient pas grand monde. La difficulté, c'est que les bénéficiaires âgés vivent de plus en plus longtemps et sont très souvent éloignés de leur famille. Leurs enfants, petits-enfants sont partis s'installer loin, parfois à plusieurs centaines de kilomètres. Résultat, on reste leurs principaux confident*», illustre Aurore, une aide à domicile rattachée au Cias Landes d'Armagnac. Pour les plus dépendants, il lui arrive de se rendre jusqu'à trois fois par jour chez la même personne. «*Sans cette aide au maintien à domicile, il est certain que beaucoup de nos aînés ne pourraient plus rester chez eux et finiraient seuls dans des établissements surchargés.*» **EVA FONTENEAU**
Correspondante à Bordeaux

Défendons le service public de proximité

Les présidents de département du collectif Solutions solidaires

Face à l'urgence sociale, écologique et démocratique, la capacité des collectivités à agir et innover aux côtés de l'ensemble des acteurs de nos territoires peut changer le quotidien des Françaises et des Français. Or cette capacité est aujourd'hui menacée par les coupes budgétaires annoncées pour payer l'addition des décisions des gouvernements d'Emmanuel Macron qui ont laissé les finances publiques exsangues.

Un changement de méthode pour renouveler notre modèle social

Les dernières élections ont démontré la volonté d'une grande

partie des Français de ne pas s'abandonner au chacun pour soi et la place centrale qu'occupent les questions sociales parmi leurs préoccupations. Notre responsabilité est de proposer une réponse sensible au vécu quotidien de nos concitoyens. L'innovation et l'expérimentation de nouvelles réponses nous permettent de placer l'humain au cœur de l'action publique et font de la justice sociale le fondement de nos décisions. Nous proposons ainsi une alternative au projet de casse du service public de proximité qui prend forme sous nos yeux. Cette alternative se concrétise d'abord par un changement de méthode: nous opposons à la verticalité des injonctions gouvernementales, déconnectées des besoins réels, des services publics conçus pour et avec nos concitoyennes

et concitoyens. En partant des besoins des habitantes et habitants, nous confortons notre cohésion sociale et territoriale en créant des solidarités nouvelles plutôt que d'attiser les divisions. Face à un pouvoir en crise, nous opposons la force de collectifs pluriels et celle de décisions partagées.

Nous refusons que toutes et tous payent l'addition de quelques-uns

Or notre capacité à agréger, à mettre en dynamique, à protéger est aujourd'hui menacée par une véritable saignée budgétaire. Et la menace pour le quotidien de chacune et chacune n'a rien d'abstrait: c'est l'affaiblissement des projets dans nos écoles et nos collèges, c'est la dégradation de l'entretien des routes, c'est moins de présence humaine auprès de nos aînés en perte

d'autonomie, c'est le report voire l'abandon de projets d'investissement et donc moins de commandes pour nos entreprises, c'est-à-dire moins d'emplois... Chaque coup porté à la solidarité fragilise la société tout entière. Nous refusons de payer l'addition des baisses d'impôts voulues par Emmanuel Macron qui ont profité aux plus aisés et aux grands groupes, un trou estimé par la Cour des comptes à 62 milliards d'euros pour la seule année 2023. Nous refusons de démanteler le service public de proximité.

Quelle société voulons-nous ?

Nous sommes convaincus que l'action publique peut répondre à la désespérance qui ronge notre pacte républicain en changeant le quotidien des Françaises et Français: en luttant contre la précarité et l'exclusion, en facilitant l'accès aux soins et à une alimentation de qualité, en reconnaissant celles et ceux qui accompagnent les personnes vulnérables. En soutenant, aussi, le tissu associatif et en développant les solidarités du quotidien, celles du «prendre soin», qui seront essentielles pour répondre aux défis du vieillissement autant que du dérèglement climatique...

Nous ne défendons pas nos institutions, pas davantage qu'une sensibilité politique. Nous défendons le service public de proximité. Le péril qui le menace aujourd'hui fait aussi peser des risques considérables sur l'ensemble des acteurs des solidarités qui nous permettent de faire société. Ne privons pas nos concitoyennes et concitoyens des liens qui les unissent! ♦

Signataires:

Chaynesse Khirouni présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle **Fabien Bazin** président du conseil départemental de la Nièvre **Sophie Borderie** présidente du conseil départemental du Lot-et-Garonne **Philippe Dupouy** président du conseil départemental du Gers **Xavier Fortinon** président du conseil départemental des Landes **Jean-Luc Gleyze** président du conseil départemental de Gironde **Michel Ménard** président du conseil départemental de Loire-Atlantique **Kléber Mesquida** président du conseil départemental de l'Hérault **Germinal Peiro** président du conseil départemental de Dordogne **Hélène Sandragné** présidente du conseil départemental de l'Aude **Stéphane Troussel** président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis **Sébastien Vincini** président du conseil départemental de la Haute-Garonne **Michel Weill** président du conseil départemental du Tarn-et-Garonne

Pour une démocratie en acte

Thierry Beaudet président du Conseil économique, social et environnemental

La démocratie ne se porte pas au mieux, et on ne compte plus les voix s'élevant pour parler d'une «fatigue», voire d'une «crise» démocratique. Indéniablement, nous assistons à une crise conjointe de représentativité et d'efficacité de nos institutions et de nos modes de gouvernance. Mais une autre crise passe davantage inaperçue, la crise de croissance: nos concitoyens, toujours plus éduqués et informés, n'ont pas seulement besoin d'élus plus représentatifs et de politiques plus efficaces, ils ont surtout besoin d'être associés aux décisions qui les concernent, plus souvent et au plus près de leur quotidien. Si la perception des bénéfices démocratiques des élections ne cesse de baisser, c'est aussi parce que

ces dernières ne suffisent plus aux attentes d'une démocratie continue, dans tous les domaines de la société. C'est pourquoi le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a voulu, dans son dernier rapport annuel sur

l'état de la France (Raef), publié à la fin du mois d'octobre, documenter le ressenti de nos compatriotes et apporter des perspectives. Le principal enseignement à en tirer est l'inquiétude toujours plus forte quant aux inégalités, qu'elles soient réelles ou ressenties, liée à un doute croissant sur la capacité de la démocratie à les résorber. C'est d'autant plus préoccupant qu'une véritable démocratie ne peut s'accommoder d'un excès d'inégalités: le pouvoir au peuple suppose le sentiment d'un destin commun, et non la cohabitation de groupes qui tendent à faire sécession socialement, économi-

quement et géographiquement.

Il y a quelques mois, le baromètre du Cevipof, étude de référence sur la question démocratique, révélait déjà que deux tiers des Français jugeaient que la démocratie fonctionnait mal, mais aussi que 43 %

de nos compatriotes estimaient que moins de démocratie permettrait davantage d'efficacité.

Nous ne devons pas nous contenter d'une démocratie formelle, purement institutionnelle. Nous devons nous attacher à l'esprit de la démocratie plus qu'à la lettre: démocratiser la construction des décisions par l'association des corps intermédiaires et la participation citoyenne, ce que le Cese incarne en tant que troisième assemblée de la République, mais aussi aider à démocratiser la société.

Aucun sujet ne peut ni ne doit, par principe, échapper au débat citoyen: école, logement, dette, santé, travail, immigra-

tion... Dans bien de ces cas, passer les sujets qui sont clivants et polémiques dans la sphère politique au tami de la société civile permet de les «refroidir» et de les dépassionner. C'est ce que nous avons su faire, ces dernières années, sur des thèmes comme, entre autres, le cannabis, la fin de vie, l'acceptabilité de la transition énergétique, la gestion de l'eau, l'intelligence artificielle, ou encore l'économie de la sobriété et notre modèle de croissance.

Ce dernier sujet me paraît emblématique des vertus du débat: tant que nous restons à camper sur des positions rigides, entre «croissancistes» et «décroissancistes», nous ne pouvons pas prendre la mesure des évolutions du monde, des limites planétaires, des conditions du maintien de notre modèle social, du besoin de nouveaux indicateurs de richesse, de l'assurabilité des biens, ou encore de la santé environnementale et du passage à une économie de fonctionnalité.

Porteur de propositions sur tous ces sujets et tissant des liens entre eux, s'appuyant le plus souvent sur les citoyens, le Cese, assemblée de la société civile, est à même d'offrir des voies de passage et d'aider à bâtir un récit démocratique pour une nouvelle prospérité. L'intelligence et l'expertise d'usage, tout comme la concertation approfondie font aussi partie, me semble-t-il, des vertus d'une démocratie en acte, cet «art de la conversation» dont parlait le philosophe américain John Dewey. ♦

Qui peut prétendre faire de la politique sans coopération ?

Amandine Lebreton directrice et porte-parole du collectif du Pacte du pouvoir de vivre

Depuis plusieurs années, le dialogue, la concertation, la coopération – tous si nécessaires à la construction des politiques publiques – ont été mis de côté par l'exécutif. La légitimité des corps intermédiaires, même, a pu être remise en cause: certains élus les voyant moins comme des partenaires que comme une contrainte supplémentaire à la mise en œuvre de leur action politique. Et pourtant. Qui peut prétendre faire de la politique sans coopération ? Les défis – écologiques, sociaux, démocratiques, économiques – sont chaque jour plus aigus. Les transformations de notre société pour concilier les enjeux du XXI^e siècle sont urgentes et nécessaires, mais complexes. On a donc besoin de toutes les énergies,

et notamment de celles de la société civile organisée, dont l'expertise, l'expérience, les innovations sociales et écologiques ou encore la capacité à faire sont des atouts majeurs pour la nation. Allons plus loin: coconstruire les politiques publiques est l'une des conditions de réussite des transitions écologiques et sociales. D'ailleurs, les citoyens ne s'y trompent pas. A l'occasion du sondage Ipsos pour le Pacte du pouvoir de vivre réalisé en avril 2023, 83 % des sondés disaient que la crise démocratique



HANS LUCAS

risquait d'empêcher la transition écologique et la justice sociale. Il s'agit donc de faire autrement et de le faire vite, tant le fossé se creuse entre nos concitoyens et le personnel politique. Dans son récent rapport sur l'état du pays, le Cese montre que 76 % des Français pensent que les politiques sont déconnectées des réalités des citoyens. Alors comment «re-connecter»? La société civile organisée a pour cela un rôle essentiel: elle est un trait

Benoît Hamon président d'ESS France

Qui ne tente rien n'a rien, tel est le dicton. Mais celui qui n'a rien, peut-il tenter? On pourrait se dire que oui, n'ayant rien à perdre. Cependant, l'innovation, la possibilité de vérifier une intuition, d'expérimenter, nécessite forcément des moyens. Un coût qu'il serait cynique de faire porter uniquement sur les épaules des millions de citoyens qui s'engagent bénévolement chaque jour dans notre pays. Car expérimenter revient à investir du temps, de l'argent, et à prendre des risques. Sans la con-

trepartie financière potentielle que trouvent les entrepreneurs conventionnels à la prise de risque dans l'économie capitaliste puisque en l'espèce il s'agit d'innovation sociale dans des organisations non lucratives. L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 2,6 millions d'emplois, soit 14 % de l'emploi privé en France et plus de 200 000 entreprises. Elle regroupe les associations, fondations, mutuelles, coopératives et sociétés commerciales de l'ESS. L'ESS est caractérisée par des principes de gestion – gouvernance démocratique et non



AFP

lucrativité ou lucrativité limitée – qui dessinent une autre forme d'économie. L'ESS expérimente depuis toujours, et elle le fait sans attendre d'être «payée pour». Le budget dédié par l'Etat à son développement transversal était de 19,2 millions d'euros en 2024 et pourrait être réduit à 16 millions en 2025, une somme dérisoire dans un budget total chiffré en centaines de milliards. De quoi faire tomber de nombreux préjugés sur une dépendance prétendue massive de nos modèles à l'aide publique. Pourquoi l'ESS expérimente-t-

elle, là où d'autres ne le font pas? Se résoudre à l'inaction face aux urgences de l'époque n'est tout simplement pas une option. L'explosion des inégalités, le dérèglement climatique, l'accès aux soins et aux services de première nécessité nécessitent la mobilisation de la société civile pour lancer de nouvelles solutions. Ainsi fleurissent mille et une expérimentations locales, adaptées aux territoires car construites avec et selon les besoins des habitants et basées sur la coopération et la recherche d'une utilité sociale. Epiceries solidaires, banques alimentaires, foncières solidaires, crèches associatives: il serait impossible de faire une liste exhaustive des acteurs de l'ESS qui choisissent d'expérimenter et des innombrables difficultés qu'ils dénouent. Nous pouvons retenir que ces acteurs, non seulement sont présents précisément là où la puissance publique et l'économie conventionnelle sont absentes, mais ils y entreprennent et inventent de nouveaux communs qui inspirent ensuite toute la société. Prenons l'expérimentation «Territoires zéro chômeur de longue durée» lancée à l'initiative d'ATD Quart Monde: elle a été jugée particulièrement utile pour les populations éloignées de

l'emploi par plusieurs collectivités. Un constat confirmé par la note d'étape de France Stratégie. La réduction du chômage est un sujet récurrent de l'actualité politique, érigée en priorité absolue par les gouvernements successifs. Pourtant, il semblerait que ce soit la société civile qui ait su inventer des coopérations pérennes, alignées sur les besoins locaux, portées par une intelligence collective, allant bien au-delà d'une injonction à «traverser la rue» pour trouver du travail. Alors que les discussions sur le projet de loi de finances 2025 ont lieu, j'appelle donc le gouvernement à la raison: le budget proposé pour l'ESS, qui subirait une réduction de 25 %, est insensé. Il pourrait engendrer la suppression de 186 000 emplois, créant de fait un plan social massif dans l'ESS. Alors certes, les organisations de l'ESS ne s'arrêteront pas d'expérimenter demain. Mais parier sur la résilience de leur énergie bénévole pour leur couper les ailes est une décision absurde. D'abord parce que cette énergie n'est pas inépuisable mais aussi et surtout parce qu'il appartient à l'Etat au nom de l'intérêt général, soutenir et renforcer ceux qui repèrent le monde et celles et ceux qui le peuplent, pas de les affaiblir. ♦

FORUM Libération

THÉOPHILE SUTTER



Le logement, dernier rempart et premier levier contre l'exclusion

Habitat Les acteurs du secteur s'accordent sur l'importance de la lutte contre le sans-abrisme. Et sur le bilan en demi-teinte des actions gouvernementales.

Lorsque la précarité s'immisce dans un ménage, le logement représente le dernier rempart contre la grande détresse. Avoir un «chez-soi» est un socle essentiel de confort et de sécurité, évitant l'escalade des difficultés et le risque d'exclusion. C'est pour répondre à cette urgence et lutter contre le sans-abrisme que le gouvernement a lancé, en 2017, le plan quinquennal intitulé «Logement d'abord». En faisant de l'obtention d'un logement la priorité absolue, l'objectif est de donner aux individus en grande fragilité une chance réelle de rebondir. Le psychiatre Raphaël Bouloudnine, qui travaille auprès de sans-abri atteints de troubles psychiques au sein de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, l'affirme : «La première chose qu'une personne à la rue va demander pour s'en sortir, c'est un logement.» Ce plan s'inspire du modèle «Path-

ways Housing First», développé à New York dans les années 1990 par le psychologue américain Sam Tsemberis. Destiné à l'origine aux SDF atteints de troubles psychiatriques, le dispositif a démontré l'importance du logement comme droit fondamental. «Lorsqu'un ménage se retrouve en situation de rue, il doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement social pluridisciplinaire adapté à son parcours et à ses besoins propres pour se réinsérer», rappelle Raphaël Bouloudnine.

«Cercle vertueux»

En juillet 2017, peu après son arrivée à l'Élysée, Emmanuel Macron avait déclaré vouloir «loger tout le monde dignement» avant la fin de cette même année. Avec pour objectif «la production et la mobilisation de 50 000 places de logements supplémentaires d'ici la fin du quinquennat : 10 000 places en pension de famille et 40 000 en intermédiation locatives». Promesse ambitieuse mais intenable : le collectif les Morts de la rue (CMDR) a recensé au moins 735 décès de sans domicile fixe en 2023, un chiffre qui ne cesse de grimper. Nathalie Latour, directrice de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), souligne qu'il est préférable de «favoriser les logements adaptés et accompagnés» et de limiter les

hébergements en hôtel, solution qui «ne prévoit pas l'accompagnement social nécessaire».

En 2023, un second plan quinquennal (2023-2027) a été annoncé, visant à pérenniser la réinsertion des sans domicile, après avoir permis à 440 000 personnes vivant à la rue ou en centres d'hébergement d'accéder à un logement. Si Nathalie Latour s'en réjouit, suite aux «bons chiffres» du premier et à la mise en place d'un «cercle vertueux» lorsqu'une prise en charge individuelle était bien déployée, elle s'indigne : «Ce qui nous fait peur, c'est qu'il y a une sorte d'accoutumance» au sans-abrisme. Or, dans sa note d'éclairage de mai 2024, la FAS rappelle que ses adhérents sont «convaincus qu'un accès le plus direct et rapide possible à un logement est gage d'une insertion facilitée et durable». Pour améliorer «l'interconnaissance» entre les milieux médical et social, la FAS Bretagne a ainsi organisé, le 3 octobre, une rencontre pour des professionnels de ces secteurs lors de laquelle des actrices, au travers de saynètes, ont mis en lumière les difficultés d'accès aux soins et aux droits des personnes en grande précarité.

Et malgré les efforts affichés du gouvernement, le secteur associatif rappelle que la situation reste très tendue. L'Union sociale de

l'habitat indique ainsi qu'en 2023, 2,6 millions de ménages étaient en attente d'un logement social, soit une hausse de 7,5 % par rapport à l'année précédente. C'est pourquoi la FAS préconise le recours à l'intermédiation locative, qui permet à des familles d'occuper des logements privés tout en bénéficiant d'un accompagnement social. Cette solution est idéale face à un parc social qui manque cruellement de places. Encore faut-il parvenir à inciter les propriétaires individuels à louer leurs biens, ce qui peut être le cas avec, par exemple, une fiscalité avantageuse.

«Inversion du paradigme»

Ce plan «Logement d'abord 2» a également promis une veille sociale renforcée, qui permettrait de mieux identifier les ménages dont les difficultés s'aggravent, avec notamment 500 employés supplémentaires au sein des services intégrés d'accueil et d'orientation (Siao), qui prennent en charge le 115. Sauf que de plus en plus de personnes qui en ont besoin n'appellent même plus ce numéro, trop souvent synonyme d'attente interminable et d'incapacité à trouver un toit d'urgence. «La crise du Covid avait montré que lorsqu'on active tous les leviers de la politique du logement, une inversion du paradigme» du sans-abrisme est possible, rappelle Nathalie Latour. Aujourd'hui, elle regrette qu'une fois la crise sanitaire passée, le gouvernement soit retourné à ses habitudes «court-termistes» et «utilise des outils conjoncturels pour répondre à une crise structurelle».

DELPHINE BERNARD-BRULS

PROGRAMME

**LE 18 NOVEMBRE
AU CESE, À PARIS**

De 9h30 à 10h30

Ouverture, avec Thierry Beaudet, président du Cese ; Chaynesse Khirouni, présidente de Solutions solidaires et du conseil général de Meurthe-et-Moselle ; Jean-Marc Ayrault, président de la Fondation Jean-Jaurès ; et Lucie Castets, membre du collectif Nos Services publics.

De 10h30 à 11h30

«Comment réinventer le lien entre la République et ses territoires ?» avec Thierry Beaudet, Michel Ménard, président du département de Loire-Atlantique, et Marinette Valiergue, membre de Nous Démocratie.

De 11h30 à 12h30

«Comment démocratiser l'entreprise ?» avec Thomas Coutrot, économiste, Laurence Ruffin, de la confédération des Scop, et Timothée Duverger, chercheur.

De 14 heures à 14h45

«Faire face aux fractures environnementales», avec Lucile Schmid, de la Fabrique écologique, et Tessa Chaumillon, du département de Seine-Saint-Denis.

De 14h45 à 15h30

«Faire face aux fractures territoriales» avec Laurence de Nervaux, sociologue, Jérôme Saddier de ESS France, et Fabien Bazin, président du département de la Nièvre.

De 15h45 à 16h30

«Faire face aux fractures sociales» avec Guillaume Allègre, économiste, Chaynesse Khirouni et Tom Chevalier, chercheur au CNRS.

De 16h30 à 17h15

«Comment prévenir le repli sur soi ?» avec Vincent Tiberj, sociologue, Blanche Léridon, de l'Institut Montaigne, et Marine Tondelier, secrétaire nationale des Ecologistes.

